



RÈGLES DE PARTICIPATION RÉSEAU D'ÉTÉ 2021

***Merci de lire attentivement ces règles de participation**

Jauges du Réseau d'été : 300 places maximum.

Liste des diffuseurs du Réseau d'été 2021 disponible sur le site web du ROSEQ.



Les petits soleils indiquent les membres qui diffusent l'été.

Échéancier 2021

Offres de spectacles / Dépôt des offres sur Scène Pro	7 décembre 2020 au 19 février 2021
Sélection par les diffuseurs	22 février au 28 mars 2021
Organisation des tournées et confirmation des itinéraires aux diffuseurs et agents	7 au 20 avril 2021

Étape 1 - Inscription de vos offres de spectacles

Cachet

Le cachet maximal est de 1 750 \$ + taxes par représentation. Le cachet doit inclure les frais de transport, les repas et les perdiems. Assurez-vous que le nombre de personnes sur scène et sur la route figurent à votre offre de spectacle du répertoire de Scène Pro. Voyez à respecter ces données lorsque vous prendrez la route.

Durée du spectacle

Si les conditions sanitaires le permettent, la durée du spectacle devrait être au moins deux fois 45 minutes avec entracte de 15 minutes. Merci de préciser dans votre offre de spectacle du répertoire de Scène Pro la durée du spectacle.

Entracte

Merci de préciser dans votre offre de spectacle du répertoire de Scène Pro, s'il y aura un entracte, si les conditions sanitaires le permettent.

Clause de pourcentage

Un cachet sans clause de pourcentage est d'usage. Si exceptionnellement elle s'applique, elle sera de 50 % maximum. Le montant des dépenses accordées aux diffuseurs peut varier selon le lieu, il est important de négocier ce montant avec chaque diffuseur avant d'envoyer le contrat.

Devis technique

Le devis technique de l'artiste doit être adapté aux petites salles, ainsi qu'aux mesures de distanciation en vigueur (COVID-19) et faire partie intégrante de l'offre de spectacle. Le diffuseur achète le spectacle à la lumière des besoins techniques inscrits sur le devis qui accompagne l'offre de spectacle. Si les besoins techniques changent entre l'offre et la tournée, ou si vous demandez des équipements spécialisés (piano, micro sans fil) que vous n'utilisez pas pendant le spectacle, vous devrez assumer ces dépenses

supplémentaires. La plupart des devis techniques des salles du réseau sont en ligne au www.roseq.qc.ca ou sur les sites internet des diffuseurs.

Disponibilités de vos artistes

Inscrivez les disponibilités de vos artistes entre le **1^{er} juin au 18 septembre 2021**. Il peut y avoir plusieurs blocs de disponibilités. La tournée peut se faire en deux blocs. Veuillez nous aviser des changements en tout temps.

Hébergement

En Réseau d'été, le diffuseur fournit l'hébergement jusqu'à concurrence de **trois chambres en occupation double (deux lits par chambre) seulement le soir de la représentation**. Veuillez indiquer clairement vos besoins d'hébergement dans la section «Exigences techniques et financières particulières» du formulaire de dépôt des offres pour le « Réseau d'été 2021 ». Les frais de transport et les repas sont à la charge de l'artiste. Pour les jours de relâche, les frais de transport et les frais de séjour (hébergement et repas) sont également à la charge de l'artiste.

Jauge

En été, la jauge se situe entre 105 et 300 places dans les lieux de diffusion, avant l'application des mesures de distanciation (COVID-19).

Étape 2 - Une fois vos artistes retenus pour la tournée

Contrat-type

Un contrat-type est disponible au ROSEQ.

Prix des billets

Il n'y a pas d'imposition de prix de billets dans le Réseau d'été.

Dépôt avant le spectacle

Les diffuseurs du ROSEQ ne versent aucun dépôt avant le spectacle. Le cachet est payé le soir de la représentation.

Respect du territoire de diffusion

Pour éviter les irritants sur le terrain et la confusion chez le public, il est important de nous aviser si votre artiste donne des spectacles dans des lieux alternatifs (bars, micro-brasseries) ou participe à des festivals, dans les six mois avant ou après, dans nos régions que sont : Chaudières-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, région de Québec, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Saguenay-Lac St-Jean. Si vos artistes sont appelés à donner des spectacles dans un rayon de 100 km d'un diffuseur du ROSEQ qui le présente également, il est impératif de contacter le diffuseur avant la signature de contrats, car cela pourrait diviser le public potentiel. Un non-respect du territoire pourrait causer des annulations ou des modifications de contrats.

Exceptions

Nous insistons pour que votre artiste soit disponible pour l'ensemble du territoire desservi par le ROSEQ. Nous vous rappelons que la mission du ROSEQ est de favoriser l'accueil et la circulation de spectacles professionnels sur TOUT son territoire : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Lac St-Jean (Péribonka) et Côte-Nord, et ce, jusqu'à Natashquan. Avisez-nous s.v.p. si pour une raison ou une autre, votre artiste ne veut pas aller présenter son spectacle dans une ville ou un territoire donné.

À noter : toute offre ne répondant pas à ces règles, ne sera pas considérée, merci.

Merci à tous pour votre collaboration!
N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou commentaires.

Frédéric Lagacé, directeur général: direction@roseq.qc.ca

Téléphone : 418 723-4323
www.roseq.qc.ca